

Contrat Commercial annuel

Préambule :

Devant un marché de l'art contemporain difficile, Inné'art a créé un service commercial à destination d'artistes professionnels.

Aujourd'hui, les conditions du marché, la concurrence oblige notre galerie à prospecter des clients et à développer des initiatives afin de toucher tous les acteurs du marché de l'art. Au delà de la fonction de galeriste, nous devons innover et travailler sur une approche commerciale dynamique afin de favoriser les ventes d'œuvres d'art de nos artistes.

Enfin, dans le cadre d'une modernisation du métier de galeriste nous avons créé un nouveau concept ; nous avons intégré nos galeries dans des centres d'affaires afin d'être en relation quotidienne avec un milieu économique dynamique.

Objet :

Ce contrat commercial a pour finalité de définir les engagements entre *Inné'Art* galerie et l'artiste.

L'objectif étant d'établir des règles au service des deux parties.

Ce contrat commercial annuel prend effet le jour de sa signature.

Convention entre : *Inné'Art* galerie représentée par son président M. Frédéric BERNARD

ET

L'artiste : Madame /Monsieur

demeurant à :.....

Définition :

Inné'Art galerie a pour mission d'accompagner, de soutenir, de conseiller, de promouvoir et de vendre les œuvres de l'artiste.

Ces ventes pourront se réaliser dans le cadre d'expositions temporaires, permanentes ou en ligne.

FORFAIT Prestation Commerciale

- ⑩ Représentation de l'artiste par la galerie auprès d'un réseau de collectionneurs, d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, de fondations , et généralement des acteurs du marché de l'art.
- ⑩ Prospections et présentation des œuvres de l'artiste auprès de toutes clientèles potentielle.
- ⑩ Affichage des œuvres sur Artsper et notre site internet.
- ⑩ Exposition permanente sur 1 galerie (Lyon / Paris)
- ⑩ Une exposition en solo de 2 semaines sur une des galeries .
- ⑩ Réalisation de documents de communication (film) pour présenter l'artiste
- ⑩ Exploitation de toutes informations et événements à des fins de communication. (médias)
- ⑩ Conseil -coaching artistique

Condition de vente d'œuvres: 55% pour l'artiste
45% pour Inné 'Art

1er Tarif Annuel de la prestation : 1.800€ TTC (avec expo solo)

2ieme Tarif Annuel : 1.200€ TTC (sans expo solo)

OPTION SUPPLEMENTAIRE

- ⑩ Participation à une foire d'art internationale (art fair) du type LAUSANNE- TURIN - MILAN etc.. (Europe) de 500€ à 1.000€ / 3.500 HT en fonction de l'importance de l'événement ,du Pays d'exposition et de l'exclusivité.

***Inné'Art* définit et valide avec l'artiste :**

- les axes de communication.
- le prix artiste de chacune des œuvres .

Inné'Art gère toute l'organisation des expositions et des événements (administration, convention, assurance, logistique, contentieux, encaissement des ventes, rétrocession du % à l'artiste, publicité, communication.)

L'artiste s'engage à :

- produire un certain nombre d'œuvres en fonction de la demande.
- signer les certificats d'authenticité pour chaque œuvre vendue.
- confier ses œuvres à *Inné'Art*.
- se rendre disponible pour certaines manifestations (expositions).
- Honorer le paiement de son contrat.

Cette convention est conclue pour une durée d'une Année à date de signature, résiliable par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date anniversaire du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation de cette convention peut se faire d'un commun accord trois mois avant son terme.

Durant cette convention l'artiste et *Inné'Art* s'obligent à respecter leurs engagements.

Droit de la propriété :

La présente convention ne comporte pas de transfert de propriété des œuvres (sauf cas particulier). La vente aux clients n'emporte pas la cession des droits d'auteurs.

L'artiste certifie qu'il est bien titulaire des droits d'auteurs des œuvres décrites, être l'auteur unique de ses œuvres et qu'il en a la libre disposition.

L'artiste autorise *Inné'Art* à photographier, filmer les œuvres à titre gratuit à des fins de promotion et de commercialisation, cette cession de droit est valide pour une période d'une année à compter de la signature des présentes.

Rémunération :

En contrepartie de son activité, la galerie *Inné'Art* sera rémunérée à hauteur de 45 % du prix de vente d'une œuvre .

L'artiste sera donc rémunéré à hauteur de 55% .

Toute réduction consentie, dans la limite de la marge de négociation viendra en déduction du prix de vente pour le calcul de la rémunération et se fera d'un commun accord entre l'artiste et la galerie.

Le paiement s'effectue dès l'encaissement effectif du règlement par le client.

Mode de paiement de l'artiste:

Par : virement bancaire

Chèque

« Échéancier possible »

Avertissement :

Dans l'objectif de ce contrat , gagnant gagnant , *Inné 'art* mettra tout en œuvre , afin de dynamiser la vente d'œuvres de l'artiste et favoriser sa notoriété.

Néanmoins, un climat de confiance est nécessaire à la bonne marche de nos activités.

Enfin devant les aléas, l'intemporalité du marché de l'art que chaque artiste professionnel connaît, nous ne saurions vous garantir un nombre de vente à l'année.

La première des conditions et de créer la rencontre avec le public.

Enfin , la stratégie de commercialisation est adaptée à chaque artistes, en fonction de son expérience, de sa notoriété, de sa reconnaissance sur le marché de l'art.

Signatures :

Les soussignés déclarent avoir la capacité de s'engager et font élection de domicile pour l'exécution des présentes en leur domicile et siège social respectif.

Tout litige né de la formation, de l'interprétation et de l'exécution de ce contrat relève de la loi française et sera soumis, après épuisement des recours amiables à la compétence du tribunal de LYON (69000) .

Fait en deux exemplaires originaux à LYON, le : / 2018 .
La contrat prendra fin le : /2019

L'artiste

Inne'Art
Frédéric BERNARD